



## Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 octobre 2000  
Français  
Original: espagnol

---

### Troisième Commission

#### Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 septembre 2000, à 15 heures

*Présidente* : Mme Gittens-Joseph. . . . . (Trinité-et-Tobago)

### Sommaire

Point 103 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 104 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 103 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite)** (A/55/3, A/55/74, A/55/139-E/2000/93, A/55/167, A/55/257-S/2000/776, A/C.3/55/L.2 et E/2000/9)

**Point 104 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (suite)** (A/55/167, A/55/257-S/2000/766)

1. **M. Effah-Apenteng** (Ghana) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et souligne que la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale a mis en évidence que l'on était loin d'avoir atteint les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague adoptés au Sommet mondial pour le développement social. Il déplore la détérioration de la situation sociale à travers le monde : le nombre de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté a, en effet, augmenté, de même que le nombre de chômeurs, de personnes sous-employées, d'enfants sous-alimentés et non scolarisés et de personnes souffrant de la faim.

2. La situation dans les pays en développement, notamment en Afrique, est fort préoccupante. Le lourd fardeau du service de la dette, le prix bas des produits de base, la diminution de l'aide publique au développement, les répercussions néfastes de la mondialisation, en particulier la discrimination que tendent à pratiquer les organismes financiers et commerciaux internationaux, et le manque d'accès aux technologies numériques ont privé ces pays des moyens de générer des ressources suffisantes pour investir dans le secteur social. C'est pourquoi la délégation du Ghana se félicite de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire, qui contient un appel en faveur d'une augmentation des ressources consacrées au développement social – grâce à l'allègement du fardeau de la dette, à l'établissement de prix justes pour les produits de base et à la reprise de l'aide publique au développement – et d'une réduction de moitié, d'ici à 2015, du nombre de personnes vivant dans la pauvreté et du taux de propagation du VIH/sida.

3. Le Gouvernement ghanéen a pris diverses mesures en vue d'atteindre les objectifs du Sommet de Co-

penhague. La transparence de la gestion des affaires publiques étant essentielle à la création d'un environnement propice au développement social et économique, il a décidé de mettre en place un bureau de répression des fraudes graves chargé de lutter contre la corruption et de veiller à la transparence de l'administration. La politique gouvernementale en matière de gestion des affaires publiques s'attache essentiellement à promouvoir la participation de tous à la prise de décisions et au processus de développement par le biais des assemblées de quartier, qui constituent la base du système décentralisé au Ghana. Un fonds commun a été créé pour financer les projets entrepris par les assemblées, 20 % des ressources de ce fonds étant consacrés à la promotion de l'emploi des personnes à faible revenu, qui ont la possibilité de recevoir une aide à la création d'entreprise.

4. La pleine participation de la population à la vie de la société passe par l'instruction. C'est pourquoi le Gouvernement ghanéen a mis en place un système d'éducation de base universelle, obligatoire et gratuite, et lancé un programme d'alphabétisation pour adultes. Par ailleurs, il a institué un service pour l'éducation des filles qui a permis de faire passer le taux d'inscriptions scolaires de 76 % en 1994-1995 à 78,4 % en 1998-1999. On continue, cependant, d'observer des disparités entre les garçons et les filles pour ce qui est des taux de scolarisation et de poursuite des études. Afin de corriger ce déséquilibre, des programmes visant à encourager l'inscription des filles à l'école et la poursuite des études ainsi qu'un plan de bourses d'études pour les filles ont été mis en oeuvre.

5. La délégation du Ghana se déclare satisfaite du rapport publié par le Secrétaire général concernant la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/55/167), et en particulier de la mention qui y est faite de la première réunion du Comité technique, constitué en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Elle approuve la proposition qui a été faite en vue d'intégrer la question du vieillissement dans les pays en développement dans le Plan d'action révisé sur le vieillissement devant être adopté en 2002 par la deuxième Assemblée mondiale. Il convient de remercier le Gouvernement espagnol, qui s'est proposé d'accueillir cette assemblée, ainsi que les Gouvernements allemand, autrichien et dominicain, qui accueilleront les prochaines réunions du Comité technique.

6. La population âgée de plus de 60 ans devrait passer de 354 millions de personnes en 1998 à près de 1,6 milliard en 2050 dans les pays en développement. Il faut donc prendre des mesures visant à renforcer les capacités de ces pays afin qu'ils puissent élargir la couverture de leur système de sécurité sociale, et notamment inclure le nombre élevé de personnes travaillant dans le secteur informel.

7. Le manque de débouchés dans les zones rurales et la faible rentabilité des entreprises agricoles forcent les jeunes des pays en développement à partir vers les villes. Les familles sont donc de moins en moins en mesure d'apporter attention et appui aux personnes âgées, ce qui a des conséquences dommageables sur les modèles d'intégration sociale et les relations familiales. La délégation du Ghana recommande au Comité technique d'examiner cette situation alarmante et d'élaborer des stratégies pour y remédier. De même, les besoins et les problèmes des réfugiés âgés devraient être pris en compte dans le Plan d'action révisé, et la délégation du Ghana suggère que le Comité technique et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) adoptent des directives concrètes pour protéger cette catégorie vulnérable.

8. La délégation du Ghana souligne l'importance de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse ainsi que du Plan d'action en faveur de la jeunesse de Braga, et engage les gouvernements à appliquer les dispositions contenues dans ces documents. Elle exhorte également les États Membres à contribuer au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse en vue de la mise en oeuvre des programmes et mandats adoptés. Les jeunes représentent un des groupes les plus importants et les plus productifs de la population; c'est pourquoi le Gouvernement ghanéen s'emploie à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle afin de les préparer à participer activement au processus de développement.

9. Six ans après l'Année internationale de la famille, la communauté internationale se doit d'examiner les changements qui touchent la famille. Les problèmes engendrés par l'éclatement des foyers, la négligence, les difficultés économiques et les conflits entre générations sont de plus en plus fréquents et il convient d'y faire face en adoptant des stratégies efficaces se fondant sur une conception nouvelle du rôle de la famille, institution favorisant la stabilité sociale et offrant soutien et soins à ses membres. La famille revêt une

grande importance au Ghana, où la législation la concernant a été modifiée pour ce qui a trait à sa création et à sa dissolution, ainsi qu'aux droits des conjoints et aux droits de succession.

10. Sans l'aide et la coopération internationales, les pays en développement ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. La communauté internationale doit donc faire preuve de volonté politique pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la Déclaration du Millénaire si elle veut éliminer la pauvreté et la marginalisation extrême au XXI<sup>e</sup> siècle.

11. **Mme Zoghbia** (Jamahiriya arabe libyenne) s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et par le représentant du Bénin.

12. La Jamahiriya arabe libyenne estime qu'il est essentiel d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines et consacre des ressources importantes au développement des infrastructures et des services dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, ce qui lui a permis, par exemple, de faire passer l'analphabétisme de 48 % en 1984 à 18 % en 1997. En outre, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, la formation professionnelle, la participation des femmes au processus de développement et la protection de la famille, qui est la cellule de base de la société. Il a également adopté une politique ayant pour objet d'encourager la participation de tous aux bénéfiques et à la production. L'économie libyenne se fonde sur le coopératisme, qui vise à éliminer le système « travail contre salaire ». Les coopératives jouent donc un rôle important dans le développement social du pays, plus de 3 000 ayant été créées en 1999 dans les secteurs des biens et des services. Les travailleurs sont également encouragés à devenir chef d'entreprise, ce qui va dans le sens des objectifs de la résolution 54/123 de l'Assemblée générale relative au rôle des coopératives dans le développement social.

13. La Jamahiriya arabe libyenne a apporté son concours actif à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux préparatifs du Sommet de Copenhague et, conformément aux recommandations faites à ce dernier, a alloué des ressources

importantes à l'exécution de projets de développement à grande échelle, comme le projet de Grand fleuve artificiel, qui s'inscrit dans le cadre d'un plan visant à augmenter la production agricole, à réaliser la sécurité alimentaire et à aménager les ressources en eau. Elle a également mis en oeuvre un vaste programme de développement rural qui favorise la création d'entreprises familiales, la participation des femmes et le bien-être des familles vivant dans les zones rurales grâce à des activités productives. Par ailleurs, elle apporte une assistance aux familles à faible revenu par le biais d'organismes publics qui pourvoient à leurs besoins en produits de base. En outre, le Gouvernement a mis en place un système efficace encourageant l'ensemble des citoyens à devenir propriétaires de leur logement, conformément au principe selon lequel le logement appartient à celui qui l'habite. Un régime efficace de sécurité sociale, couvrant l'ensemble de la population, a été institué. Il prévoit une assistance et des prestations sociales pour toutes les personnes vulnérables – les enfants, les handicapés, les personnes âgées, les veuves et les femmes divorcées – et met l'accent sur l'égalité d'accès aux services sociaux. La Jamahiriya arabe libyenne rappelle qu'il est important de maintenir l'élan imprimé par l'Année internationale des personnes âgées, initiative fort louable qui a permis de renforcer le rôle joué par ce groupe, auquel la société libyenne accorde, conformément à ses valeurs religieuses, morales et culturelles, une place prépondérante au sein de la société. Le Gouvernement ne se contente pas de dispenser des soins aux personnes âgées; il les encourage à participer au développement social et économique du pays. Le Gouvernement apporte un appui semblable au développement des capacités des jeunes, en s'efforçant de leur offrir de meilleures possibilités de formation et d'emploi afin qu'ils puissent participer pleinement au développement économique et social du pays.

14. L'accès aux soins de santé constitue un droit fondamental pour tous; c'est pourquoi des services de santé gratuits sont offerts en Jamahiriya arabe libyenne. Afin d'enrayer la propagation du VIH/sida, des ressources importantes ont été mobilisées et des mesures et des lois ont été adoptées. En outre, un comité national de lutte contre le sida, qui travaille en coordination avec d'autres organismes compétents, a été créé en vue d'informer la population sur le sida et sa prévention.

15. Les sanctions économiques coercitives, et en particulier l'embargo injuste imposé par le Conseil de sé-

curité contre le peuple libyen, ont eu des répercussions sur tous les groupes de population car le gel des avoirs du pays a entraîné une réduction des ressources consacrées au développement social et économique. Les sanctions ont, par conséquent, été à l'origine d'une dégradation de la situation sociale et économique et d'une augmentation du chômage. Par ailleurs, des milliers d'enfants et de femmes sont morts faute de médicaments. Le peuple libyen lance donc un appel en faveur d'une levée des sanctions afin de permettre une amélioration des conditions économiques et sociales dans le pays.

16. Les décisions prises au Sommet du Sud du Groupe des 77 concernent les problèmes que connaît l'Afrique et proposent des solutions dont la mise en oeuvre nécessite un engagement ferme de la part de la communauté internationale. Il faut aider les pays africains à instaurer la paix et à surmonter leurs problèmes économiques grâce à la révision des conditions de prêt des institutions financières internationales, à un meilleur accès des produits de base de ces pays aux marchés internationaux et à l'adoption de mesures à l'échelle mondiale pour régler le problème de la dette. Les initiatives constructives lancées par les institutions spécialisées dans le domaine du développement social sont louables, et les Nations Unies doivent poursuivre les efforts qu'elles ont entrepris pour préserver le droit des générations futures à vivre dans un monde meilleur.

17. **Mme Joseph** (Sainte-Lucie), prenant la parole au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), rappelle que les États se sont engagés, dans la Déclaration du Millénaire, à créer un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté, et indique que la CARICOM souscrit à la résolution 54/175 de l'Assemblée générale concernant le droit au développement.

18. La CARICOM attend avec un grand intérêt la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, au cours de laquelle seront examinés les différents facteurs entravant le développement social dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des échanges commerciaux. Pour réaliser l'objectif du développement social dans une économie mondialisée et garantir la sécurité et la protection de tous, il faut que chacun ait accès à une alimentation suffisante, à l'éducation et aux services de santé. À cet égard, la CARICOM s'associe aux vues exprimées au Sommet du Millénaire pour la paix dans le monde par les chefs religieux et spirituels, qui ont

pris l'engagement de promouvoir une répartition équitable des richesses au sein des pays et entre les pays, d'éliminer la pauvreté et d'empêcher que le fossé ne continue de se creuser entre les riches et les pauvres.

19. Les mouvements migratoires représentent un des facteurs faisant obstacle au développement social. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé à San José, du 4 au 6 septembre 2000, un colloque important sur les migrations internationales. Axé sur l'aspect humain, ce colloque a confirmé que les changements intervenus au plan international avaient modifié l'ordre économique mondial et la division du travail et, partant, les dispositions législatives visant à réduire ou à encourager les flux de main-d'oeuvre de part et d'autre de certaines frontières nationales. Dans la région des Caraïbes, la dynamique de la migration a eu des répercussions sociales particulières. Dans de nombreux cas, l'émigration entraîne une pénurie de ressources humaines, ce qui a des conséquences préjudiciables sur le développement national. Pour faire face aux répercussions de l'émigration de travailleurs qualifiés, les pays de la CARICOM ont adopté des lois autorisant la libre circulation des personnes au sein de la Communauté, condition essentielle au développement et à l'intégration de la région.

20. La CARICOM renouvelle son appui au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/RES/50/81), ainsi qu'à la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, adoptée à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, et à la résolution 54/120 de l'Assemblée générale. La promotion de la jeunesse et le renforcement de la participation de celle-ci au processus de développement passent obligatoirement par l'application de ces textes internationaux. C'est la raison pour laquelle la CARICOM a fait siens les objectifs du Réseau d'information des Nations Unies sur la jeunesse, à savoir mieux faire connaître la situation des jeunes à travers le monde et reconnaître leurs droits et aspirations; encourager l'adoption de politiques nationales appropriées; renforcer la participation des jeunes au processus de prise de décisions; et promouvoir le respect mutuel, la compréhension et la paix. La CARICOM a organisé, en coopération avec la communauté internationale, une série d'activités régionales visant à intégrer les préoccupations des jeunes dans le processus de développement. Des rencontres régionales intitulées « Caribbean Youth Explosion »

ont été organisées en 1998 et 2000 sur les modes de vie sains, la participation véritable au processus démocratique et à la société civile, la participation parlementaire, la sexualité et les droits en matière de santé de la reproduction des adolescents, les droits de l'enfant, le VIH/sida, l'intégration et la société civile ou encore la gestion des affaires publiques et la démocratie. Parmi les recommandations formulées, on retiendra la promotion d'un rôle actif des jeunes à leur propre développement et au développement de leur société; la nécessité pour les jeunes d'acquérir une meilleure connaissance de leurs droits et responsabilités; et l'amélioration de l'accès des jeunes aux organes de décision aux échelons local, régional et international. Le taux élevé de chômage chez les jeunes représente un problème majeur dans les Caraïbes. Afin d'y remédier, les gouvernements de la région élaborent des programmes visant à mieux adapter l'enseignement au marché du travail de même qu'aux nouveaux défis posés par la mondialisation et le progrès technologique. En cette période de mondialisation accélérée, l'éducation joue un rôle fondamental dans l'amélioration de la compétitivité des individus et des pays. Des études réalisées dans les Caraïbes ont montré que le montant des revenus était, en premier lieu, dicté par le niveau d'instruction; qu'il existait des disparités considérables en matière d'éducation entre les riches et les pauvres; et que, dans certains pays de la région, les personnes ayant fait des études supérieures étaient 50 fois moins susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres. Un enseignement de qualité, conçu de manière à répondre aux besoins économiques et sociaux, contribue donc de façon décisive à l'amélioration de la productivité, du bien-être et de la participation politique des jeunes.

21. En application du paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/55/167), une charte des Caraïbes sur la santé et le vieillissement a été adoptée en octobre 1999 au Guyana. Mettant l'accent sur une approche systématique et coordonnée, elle vise à promouvoir la santé, l'intégration des personnes âgées dans les sociétés et économies des Caraïbes ainsi que leur pleine participation à celles-ci. Elle préconise essentiellement de créer un environnement favorable aux personnes âgées au sein de leur famille, de leur communauté et d'un système de soins à long terme; d'accorder la priorité aux soins de santé et à la promotion de la santé; de garantir la sécurité économique des personnes âgées; de promouvoir l'emploi et d'autres

activités productives permettant un vieillissement sain. Le vieillissement de la population représente un problème épineux pour les systèmes de sécurité sociale de la région. Comme c'est le cas dans de nombreux autres pays en développement, les personnes âgées sont traditionnellement prises en charge par la famille et les réseaux communautaires dans les pays des Caraïbes. Toutefois, les pressions économiques et sociales grandissantes et l'évolution des valeurs ont affaibli ce système informel de protection sociale. La situation s'est encore aggravée avec le déclin des taux de fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie, en particulier chez les femmes, qui dépendent davantage du soutien de leurs enfants. Il s'avère donc nécessaire d'élargir et de renforcer les systèmes de protection sociale institutionnels. La CARICOM espère bien examiner ces problèmes et d'autres problèmes connexes à l'occasion de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

22. L'intégration des personnes handicapées dans la société nécessite d'inscrire l'action dans la continuité et de rechercher l'efficacité. Depuis l'approbation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées en 1982, l'ONU a engagé les gouvernements à redoubler d'efforts pour appliquer les divers textes adoptés en faveur des handicapés. Dans les plans et programmes d'action des diverses conférences internationales des Nations Unies, les États Membres ont inclus des mesures visant à s'attaquer aux problèmes que connaissent les handicapés. La nomination, en 1994, d'un Rapporteur spécial sur la situation des handicapés au sein de la Commission du développement social constitue une preuve supplémentaire de la volonté manifestée par la communauté internationale de mettre en oeuvre les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. À cet égard, le Rapporteur spécial a souligné, lors de la trente-huitième session de la Commission du développement social, qu'il était important de prendre davantage en considération les besoins des personnes qui ont des problèmes psychiatriques ou de développement, ces personnes appartenant souvent aux groupes les plus marginalisés de la population. La CARICOM se déclare satisfaite de l'intérêt accordé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux besoins particuliers des enfants handicapés, ainsi que des initiatives prises par le HCR en vue d'examiner les répercussions des conflits armés sur les enfants, et de l'atelier consacré aux droits des enfants handicapés organisé par l'UNICEF lors du Sommet mondial pour le développement social. Les outils mis au point par les organismes des Nations

Unies en matière d'incapacités, notamment la base de données statistiques et le Recueil de statistiques sur les incapacités, présentent une grande utilité pour les États Membres qui peuvent s'en servir pour élaborer des programmes et activités en faveur des personnes handicapées. Le Conseil national pour les personnes handicapées de Sainte-Lucie vient de lancer officiellement une campagne de sensibilisation du public sur les incapacités dans le cadre d'un programme financé par l'Organisation des États américains visant à promouvoir l'égalité des chances des personnes victimes d'incapacités. Un programme similaire, ayant pour objectif d'éliminer l'exclusion dont sont victimes les handicapés, a remporté un succès important à la Trinité-et-Tobago.

23. Les États de la CARICOM reconnaissent l'importance des nombreuses initiatives lancées au plan international en vue de consolider la famille, notamment l'Année internationale de la famille en 1994, et ils partagent les préoccupations exprimées par d'autres États Membres face à la diminution régulière des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille. Le programme sur la famille de la Division des politiques sociales et du développement social a apporté une aide aux gouvernements dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et programmes ayant trait à la famille afin qu'ils puissent mener à bien les activités prévues dans le cadre de l'Année internationale de la famille. Il est nécessaire d'enrichir la base de connaissances sur la famille grâce à des activités de recherche et de collecte de données et à la collaboration entre les gouvernements et les instituts de recherche. En outre, la priorité doit être accordée au renforcement des moyens locaux et à la formation de personnel afin d'élaborer, de contrôler et d'évaluer les politiques et programmes adoptés dans ce domaine. Comme cela a été le cas ailleurs, les familles des Caraïbes ont dû faire face à d'importantes difficultés résultant du chômage, de la pauvreté, de l'augmentation du nombre de foyers monoparentaux et d'autres facteurs. C'est pourquoi les gouvernements de la région ont décidé de prendre des mesures en vue de remédier à ces innombrables problèmes sociaux et de consolider la cellule familiale. La CARICOM espère pouvoir collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales pour développer les programmes sur la famille et apporter ainsi une réponse régionale aux problèmes prioritaires dans ce domaine. La Communauté participera également aux préparatifs et à

la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004.

24. La communauté internationale devra mener un effort général et collectif pour s'acquitter des engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et de l'examen quinquennal des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration de Copenhague et faire ainsi en sorte que la promesse portée par la mondialisation se concrétise en un développement social durable qui profite à tous.

25. **M. Monsalve** (Équateur) dit que les jeunes doivent contribuer à bâtir le présent et exercer leurs droits avec conviction et enthousiasme. Il insiste notamment sur la nécessité de trouver des moyens permettant d'alléger la dette extérieure des pays en développement, y compris des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés ou frappés par des catastrophes naturelles, dans la mesure où le poids excessif de la dette continuera de mobiliser des ressources qui devraient être consacrées au développement social. Comme il ressort clairement de la présentation du Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000 (E/2000/9), l'avènement d'une société juste et solidaire qui aplanirait les nouvelles inégalités engendrées par la mondialisation n'est pas pour demain. La communauté internationale doit donc s'efforcer d'inverser la dérive actuelle qui mène à l'exclusion et à la marginalisation.

26. L'Année internationale des personnes âgées a été célébrée en 1999. Il faut espérer que la tenue, en 2002, de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement permettra de progresser dans l'édification d'une société pour tous les âges, car vieillir signifie également de partager ses connaissances, d'aider à bâtir un avenir meilleur et de rester actif et productif au sein de sa famille et de sa communauté.

27. L'orateur se félicite du rapport sur les personnes handicapées contenu dans le document A/54/388/Add.1 et rend hommage au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés dont les travaux ont été couronnés de succès et ont eu un effet d'entraînement. Il rend également hommage à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales, qui a eu l'excellente idée de créer une page Web donnant accès à une base de données fort utile sur les règles internationales adoptées en faveur des personnes handicapées ainsi qu'à un vaste réseau d'information consacré à ce sujet.

28. **Mme Tunku Nazihah** (Malaisie), dont la délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que le processus de mondialisation en cours a permis une meilleure prise de conscience du degré d'interdépendance existant entre les pays et de la similitude des besoins que connaissent ces pays en matière de développement social. Les nouveaux problèmes générés par ce processus ne pouvant être résolus par un pays à lui seul, il est impératif de développer la coopération internationale dans le but de réaliser le progrès social, la justice sociale, l'amélioration de la condition humaine et l'intégration sociale dans le contexte de la mondialisation.

29. En ce qui concerne la coopération au plan national, la Malaisie s'est efforcée de participer systématiquement aux activités de développement social menées par les organismes nationaux, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales compétentes, ainsi que par le secteur privé, et elle accueille favorablement la contribution apportée par la société civile, qui vient compléter les efforts déployés par le Gouvernement.

30. Les mesures prises à l'échelon national dans ce domaine, qui tiennent pleinement compte de la nécessité de réaliser le développement social et l'intégration sociale, favorisent la participation à la vie économique et sociale des groupes et des individus victimes de la croissance économique et de la modernisation ou laissés en marge, à savoir les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les femmes, les personnes âgées, les familles et les populations autochtones. La Malaisie voit le développement social comme un instrument permettant d'édifier une société démocratique, tolérante, humaine et moderne, dotée d'une économie compétitive, dynamique, souple et offrant les mêmes chances à tous. Environ 42 % de la population a moins de 25 ans et, compte tenu des nombreux problèmes sociaux que connaissent les jeunes, une plus grande attention a été accordée aux politiques et aux programmes en faveur de ce groupe.

31. La Malaisie s'est engagée à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, ce qui s'est traduit notamment par la signature, le 16 mai 1994, de la Déclaration sur la pleine participation et l'égalité des personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique. Un conseil national consultatif a été créé pour mettre au point des plans d'action en faveur des personnes handicapées, et des lois visant à protéger les droits de ces

personnes et à empêcher qu'elles ne soient victimes de mauvais traitements ou de toute autre forme de discrimination sont en cours d'élaboration. La loi sur l'éducation de 1961 prévoit la création d'établissements d'enseignement spécialisé pour les enfants handicapés et, depuis 1995, un département d'enseignement spécialisé est responsable de l'éducation des enfants ayant des besoins particuliers. Le Gouvernement finance des programmes de réadaptation au niveau communautaire; des programmes de formation et d'emploi pour les personnes handicapées ont également été mis en place, de même que des programmes de vaste portée visant à prévenir les causes d'incapacité, comme la cécité ou les carences en iode.

32. La politique de la Malaisie en matière de protection de la famille, qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale relative à la population, a pour but d'approfondir les connaissances et de promouvoir les pratiques favorisant une vie familiale saine, stable et harmonieuse, et répond à l'objectif plus large d'amélioration des conditions de vie de la population grâce à la consolidation de l'institution de la famille. Un plan d'action national pour la famille a été mis en oeuvre sur la base des principes fondamentaux proposés pour le schéma directeur général concernant la famille.

33. La planification des programmes en faveur des personnes âgées doit tenir compte de la nécessité d'augmenter leur autonomie financière et personnelle et d'établir des relations d'aide mutuelle et non de dépendance. La préparation aux dernières étapes de la vie fait partie intégrante des mesures de développement économique adoptées par la Malaisie. En marge de l'Année internationale des personnes âgées, un plan d'action a été mis en oeuvre en vue d'appliquer la politique nationale relative aux personnes âgées, qui a notamment pour objectif de promouvoir leur intégration et leur participation au processus de développement. Compte tenu du nombre croissant de familles nucléaires et de l'augmentation de l'espérance de vie, des mesures ont été prises pour préserver les relations familiales et faire en sorte que les familles continuent de s'occuper des personnes âgées. Depuis 1992, les personnes ayant des parents âgés à charge peuvent bénéficier d'allègements fiscaux pour les frais médicaux occasionnés par ceux-ci, et la couverture médicale des agents de la fonction publique s'est élargie pour inclure désormais leurs parents. Le Gouvernement offre une aide financière et un logement aux personnes âgées

pauvres sans famille. Quelque 132 résidences pour personnes âgées ont été créées par des organisations non gouvernementales avec le concours du Gouvernement.

34. Comme l'a souligné le représentant de l'Organisation internationale du Travail, les aspects économiques et sociaux du développement sont étroitement liés; c'est pourquoi le développement social doit aller de pair avec le progrès économique. Le défi consiste à concilier ces deux aspects dans le contexte de la mondialisation, qui ne fait qu'ajouter à la complexité de la situation. Ce doit être là le fil directeur des travaux de la Troisième Commission.

35. **M. Lim** (République de Corée) fait observer que le progrès le plus significatif réalisé au cours de l'Année internationale des personnes âgées est le changement intervenu dans la façon dont les personnes âgées sont désormais perçues. En effet, elles ne sont plus considérées comme un fardeau pour la société mais au contraire comme une composante indispensable du développement social. Par ailleurs, le thème de l'Année, « Une société pour tous les âges », a inspiré un cadre de politique générale rationnel visant à édifier une société au sein de laquelle les personnes de tous âges seraient pleinement intégrées, et a sensibilisé davantage la population aux besoins d'une société vieillissante. Par ailleurs, il a été reconnu à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale que le processus de développement impliquait la pleine intégration des personnes âgées dans la société et leur participation constante à la vie de celle-ci. Rien n'aurait pu être accompli sans les efforts consentis par le Gouvernement de la République dominicaine, les groupes d'experts, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales. Au paragraphe 4 de son rapport sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/55/167), le Secrétaire général fait observer que le thème « Une société pour tous les âges » implique une approche holistique du vieillissement mettant l'accent sur les ajustements sociaux nécessaires à grande échelle et le bien-être des personnes âgées. Une telle société doit adopter des politiques et des programmes non seulement pour veiller au respect des droits fondamentaux des personnes âgées et faciliter l'accès de celles-ci à la formation et aux soins de santé, mais aussi pour créer un environnement propice aux familles et aux communautés, tout en accordant une attention particulière aux personnes âgées les plus vulnérables, notamment les personnes vivant en zone ru-



rale, les handicapés et les femmes. En 1999, la République de Corée a élaboré un plan d'action pour le développement à moyen et à long terme en vue de promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées et de se préparer au vieillissement de la société au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce plan met l'accent sur la nécessité de développer les moyens à la disposition des personnes âgées et d'encourager leurs rapports sociaux aux plans personnel, familial et communautaire. La même année, le régime national de retraite a été élargi pour englober la quasi-totalité des citoyens. Bien que le Plan d'action international sur le vieillissement représente une contribution louable aux politiques en faveur des personnes âgées et ait permis d'améliorer l'image de celles-ci, il faut cependant le modifier pour l'adapter aux circonstances actuelles, de manière à ce qu'il tienne compte des différences nationales et régionales et qu'il propose des voies à suivre en fonction des situations diverses. Ce réexamen devra avoir lieu en 2002 lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Il convient de remercier l'Espagne qui s'est proposée d'accueillir un événement aussi important. La République de Corée s'engage à participer activement tant à l'Assemblée elle-même qu'à ses préparatifs. Par ailleurs, la base de données sur les politiques et programmes relatifs au vieillissement servira de plateforme d'échange d'informations et de connaissances et de partage d'expériences relatives à cette question, et contribuera à surveiller l'application du Plan d'action. Il faut maintenir et intensifier l'élan imprimé par l'Année internationale afin de bâtir une société pour tous les âges au sein de laquelle les individus auront la possibilité de s'épanouir tout au long de leur vie.

36. **Mme Htay** (Myanmar) fait observer que la pauvreté n'a pas véritablement reculé depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995, en particulier dans les pays en développement. À la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il a été reconnu que les pays en développement devaient participer à l'économie mondiale s'ils voulaient tirer profit de la mondialisation. En outre, la stabilité politique et le développement économique sont nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans les programmes de développement social.

37. Le Myanmar a mis en place un comité national pour les personnes âgées, et la Journée internationale des personnes âgées a été célébrée au niveau de l'Union, des États fédérés et des divisions administratives. C'est traditionnellement à la famille que revient

la responsabilité de veiller au bien-être de ses parents âgés. Les soins aux personnes âgées représentent également une obligation sociale et religieuse pour les communautés locales. Il existe, dans diverses régions du pays, des organismes de bienfaisance s'occupant de personnes âgées, financés conjointement par des dons de particuliers et des fonds publics.

38. Le Myanmar a coparrainé la résolution 52/82 de l'Assemblée générale, intitulée « Mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle ». Le Département de l'action sociale a adopté un certain nombre de mesures pour faire en sorte que les personnes handicapées participent pleinement à la vie et au développement de leur société, et ce, sur un pied d'égalité. Il a accordé une haute priorité à un grand nombre de programmes de rééducation et de formation pour les handicapés physiques.

39. **Mme Romulus** (Haïti) dit que, malgré les grands espoirs placés dans le développement social et l'élimination de la pauvreté au Sommet mondial pour le développement social, bon nombre d'observateurs sceptiques estiment que ni ce sommet, ni la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ni le Sommet du Millénaire ne changeront la vie de l'homme de la rue, qui continuera de faire face au chômage, à la pauvreté, à la dégradation de son milieu écologique et à la violation de ses droits. Certains pays en développement continuent d'être freinés dans leurs efforts de croissance par des facteurs divers et ne parviennent pas à tirer grand profit de leur participation au commerce international ni de l'accroissement du pouvoir d'achat des exportateurs car ceux-ci importeront surtout des produits fabriqués par les pays développés. Il est donc illusoire de penser que la libéralisation du commerce et des financements externes profitera automatiquement aux pays pauvres. Les capitaux disponibles sur les marchés financiers restent concentrés dans un petit nombre de pays qui ont su prendre une longueur d'avance dans le secteur des hautes technologies. La question des ressources financières, qu'elles se présentent sous la forme d'aide publique au développement ou d'investissements étrangers directs, revêt une importance cruciale puisque, dans de nombreux pays, la mobilisation des ressources internes se trouve limitée de manière structurelle et ne suffit pas à la réalisation des objectifs du développement social. C'est le cas en Haïti où, en dépit des difficultés, des efforts considérables sont déployés par les pouvoirs publics pour

mettre en oeuvre une politique de justice sociale bénéficiant à tous les Haïtiens, en particulier à ceux appartenant aux couches les plus démunies. Le Gouvernement a également mené diverses actions en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de Copenhague.

40. Plus de 2 000 jeunes ont participé au Congrès national des jeunes organisé par le Ministère de la santé publique et de la population en juillet 2000, qui avait pour thèmes la préparation à la vie familiale, la sexualité et la santé de la reproduction, et les maladies transmissibles, notamment le sida. Ce ministère s'emploie aussi à apporter un soutien aux personnes âgées et a, pour cela, augmenté le personnel des maisons de retraite et mis à la disposition de celles-ci davantage de médicaments et de matériel approprié. L'oratrice rappelle qu'en 1999, la Journée mondiale de la santé était consacrée aux personnes âgées et avait pour thème « Restons actifs pour bien vieillir ».

41. L'un des domaines où la solidarité internationale doit se manifester est celui de la dette, dont le fardeau constitue un obstacle au progrès de la société. Les initiatives récentes sont orientées dans la bonne direction, mais il est nécessaire de s'attaquer à la racine du mal car la dette freine l'expansion des marchés.

42. **M. Valdez Carrillo** (Pérou) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe de Rio. Vingt mois de travail ont été nécessaires au Pérou pour rendre possible la ratification, lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, des engagements pris à Copenhague en 1995, qui devraient permettre d'instaurer une stabilité et une croissance économique durables et d'améliorer ainsi les conditions de vie de tous. Les négociations qui ont abouti à l'organisation de la session extraordinaire ont essentiellement porté sur la mondialisation et, bien que le débat soit en cours, les modèles économiques, les institutions et les mécanismes existants doivent s'adapter à cette situation nouvelle. Il convient d'analyser plus précisément les effets de ce processus et de consacrer les ressources financières disponibles à l'élimination de la pauvreté, et ce, en investissant dans l'éducation, la nutrition et la santé; en créant des conditions propices à l'égalité des chances; en adoptant des mesures d'incitation visant à améliorer la production et la productivité; et en intégrant une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les politiques menées par les pouvoirs publics afin de consolider le tissu social.

43. Nul n'ignore que l'aide publique au développement a enregistré un déclin sensible alors même que de nombreux pays développés ont connu des taux de croissance de leur produit intérieur brut sans précédent. Ce paradoxe propre à la nouvelle situation engendrée par la mondialisation implique que les ressources disponibles, qui se font de plus en plus rares, soient investies de manière efficace. La pauvreté frappe la majorité des pays de la planète mais elle se concentre surtout dans de grandes poches dans les différentes régions du monde. Afin d'éliminer les disparités et les injustices, il est nécessaire de désigner avec précision les populations devant bénéficier de tel ou tel investissement ou projet. L'accent doit donc être mis sur les résultats contrôlables, faute de quoi on risquerait, en s'appuyant exclusivement sur les indicateurs nationaux qui dissimulent les niveaux réels de pauvreté, de pénaliser les véritables pauvres du monde. Pour cela, il serait souhaitable de s'inspirer des exemples de réussite des pays en développement eux-mêmes en matière d'investissement social. La disponibilité des ressources et le succès des programmes de lutte contre la pauvreté ne dépendent pas seulement des efforts réalisés par les différents pays à titre individuel; ils reposent également sur la stabilité du système financier international, l'ouverture des marchés aux pays en développement et l'amélioration des conditions du service de la dette extérieure.

44. Les participants au Sommet du Millénaire se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de personnes à travers le monde dont les revenus sont inférieurs à un dollar par jour et à réduire également de moitié le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ou n'ayant pas les moyens de s'en procurer. Ces problèmes ont revêtu un caractère prioritaire pour le Pérou au cours des 10 dernières années. Entre 1991 et 1997, la misère a diminué de plus de 12 points de pourcentage, alors que la pauvreté dans son ensemble a reculé de près de 7 points. Pour cela, il a fallu investir dans l'éducation, la santé et l'assainissement, qui sont des secteurs créateurs d'emplois et de revenus et, par conséquent, de développement social. Au cours de la même période, la couverture des soins de santé primaires a doublé, passant de 6 à 12,4 millions d'assurés. Le taux de scolarisation est passé de 87,3 % à 95,6 % entre 1993 et 1998, et la couverture nationale du réseau électrique de 52 % à 72 %. Ces indicateurs ne représentent que quelques exemples des progrès réalisés en un temps limité grâce à une politique sociale dynamique. Il importe désor-

mais de consolider ces résultats et d'assurer la viabilité des décisions et projets en cours, ce qui nécessite de connaître les objectifs et priorités des populations et de transférer progressivement la gestion des projets à ceux qui en bénéficient de manière à ce que ces derniers se considèrent responsables de leur viabilité. Au cours des années à venir, il faudra mettre l'accent sur la recherche d'un consensus à l'échelon national concernant les politiques et mesures devant être adoptées pour améliorer la qualité de vie des habitants dans le contexte d'une culture de participation citoyenne, d'intégration des groupes vulnérables et de respect des droits fondamentaux des personnes.

45. **M. Al-Rubaie** (Iraq) fait observer que la participation de l'Iraq aux préparatifs du Sommet de Copenhague et au Sommet lui-même ainsi qu'à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale témoigne de sa volonté d'examiner les questions relatives aux droits de l'homme sous tous leurs aspects afin de faire reculer la pauvreté, la faim, le sous-développement et le chômage. Le principe selon lequel seule la coopération internationale peut permettre de réaliser le développement social est d'ordre aussi bien éthique et social qu'économique et politique.

46. Bien que le droit au développement puisse être revendiqué par tous les peuples du monde, un écart considérable subsiste entre les pays en développement et les pays développés en raison d'une multitude de facteurs, parmi lesquels figurent la mondialisation, la dette extérieure, les inégalités existant dans les relations commerciales et les sanctions économiques imposées au nom des Nations Unies contre certains pays en développement sans tenir compte de leurs répercussions dévastatrices sur la population et la vie économique du pays touché. Le Gouvernement iraquien a pris une série de mesures en vue de faire reculer la pauvreté, d'améliorer certains services sociaux et de créer des emplois. Il a dû, cependant, faire face à un certain nombre de problèmes découlant en particulier des sanctions économiques injustes qui lui sont imposées depuis 1991. Il faut rappeler que les actes d'agression militaire perpétrés par les États-Unis et le Royaume-Uni ont également pris pour cible des entreprises et des infrastructures civiles qui avaient pour fonction de répondre aux besoins quotidiens de la population. Au cours des dernières années, la qualité de vie des Iraquiens s'est dégradée sur les plans social, économique, culturel et sanitaire. Les sanctions ont été à l'origine d'un affaiblissement de l'économie, d'une dégradation

de la protection sociale d'une majorité de personnes et d'une augmentation du taux de mortalité. Ces problèmes ont fait l'objet de plusieurs rapports élaborés par des organisations internationales et humanitaires, des organisations non gouvernementales, ainsi que des individus de nationalité étrangère. Par ailleurs, l'utilisation d'uranium appauvri par les forces d'agression durant les opérations militaires qu'elles ont menées en 1991 a causé de nombreuses souffrances et entraîné une dégradation de l'environnement et des conditions sanitaires. En outre, le sol, l'eau et l'air ont été contaminés, ce dont pâtiront également les générations futures.

47. Les résolutions imposant des embargos économiques concernent la plupart du temps des pays du tiers monde et touchent tout particulièrement les populations civiles. Le Conseil de sécurité ne fait aucun effort pour respecter les principes juridiques consacrés par la Charte des Nations Unies. Cela fait 10 ans qu'il a adopté des sanctions contre l'Iraq bien que ce dernier se soit acquitté de ses obligations, fait qu'il n'a même pas mentionné. Les résolutions du Conseil de sécurité devraient se fonder sur les principes humanitaires et les droits de l'homme. Non seulement le Conseil n'a pas reconnu sa responsabilité, mais il n'a pas défendu non plus les droits des civils iraqiens qui subissent les effets de ces sanctions, ce qui a nui à son image.

48. Dans un souci d'améliorer la situation des personnes âgées, des handicapés et des jeunes, le Gouvernement iraquien a promulgué, en 1980, une loi sur la sécurité sociale en vertu de laquelle de nombreux centres ont été créés pour répondre aux besoins des personnes handicapées, et des ateliers ont été mis en place pour faciliter l'intégration de ces personnes dans la société. L'action sociale menée en faveur des personnes âgées est essentiellement axée sur la prestation de services dans le domaine des soins médicaux et des loisirs. Un comité ministériel chargé de veiller à la protection des personnes âgées a été institué et la Journée internationale pour les personnes âgées est célébrée régulièrement. L'embargo général a entraîné une dégradation de la qualité des services offerts à ces personnes, et l'Iraq est désormais dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins, notamment en médicaments, vivres et transports, et, d'une manière générale, d'assurer leur insertion dans la société. En 1992, le Gouvernement a créé une fédération dotée de toutes les ressources nécessaires pour favoriser l'épanouissement des jeunes, en particulier leur développement physique

et culturel. Une centaine de centres ont été mis sur pied pour faciliter l'emploi des jeunes pendant les vacances scolaires. L'embargo général a également eu des répercussions préjudiciables sur les jeunes, dans la mesure où ceux-ci ne peuvent satisfaire leurs aspirations faute de ressources et de matériel, et se voient privés d'échanges culturels avec les jeunes du reste du monde. Il est de la responsabilité de tous de faire lever cet embargo injuste. Il faut condamner cette politique qui vise à affamer et à détruire le peuple iraquien, et qui va à l'encontre des principes les plus élémentaires des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie.

49. **M. Dahane** (Maroc) estime que l'augmentation de l'espérance de vie est perçue comme un succès à mettre au compte du développement humain car les progrès de la science médicale ont permis de vaincre certaines maladies et de prévenir efficacement celles qui entraînent des décès prématurés, en particulier dans les pays en développement. Elle représente aussi un défi nouveau et majeur en matière de santé publique et d'intégration sociale dans la mesure où le nombre de personnes âgées ne cesse de s'accroître. La célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999 autour du thème « Une société pour tous les âges » impliquait une démarche holistique car la bonne santé et le bien-être des individus sont déterminés à un très jeune âge, non seulement par les décisions que l'on prend mais aussi par une politique sociale et des structures de soutien rationnelles.

50. Le Maroc se réjouit de la tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en avril 2002 en Espagne et salue le travail réalisé par les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les acteurs de la société civile pour bâtir une société intégrée et solidaire dotée de structures durables permettant de renforcer les liens entre les générations. En raison de ses traditions et de sa culture musulmane bien établies, qui confèrent un rôle et un rang spécifiques aux personnes âgées dans la société, le Maroc attache une haute priorité à la question des personnes âgées et demeure convaincu de l'importance de la contribution de cette catégorie de personnes à l'équilibre de la société et à la formation de la jeunesse. Cette conviction s'est traduite par l'élaboration d'un plan d'action national ambitieux destiné à améliorer la protection juridique des personnes âgées, en particulier des personnes sans ressources, ainsi que la couverture médicale, la protection sociale et l'accès aux services de loisirs de manière à appuyer les systé-

mes traditionnels de solidarité familiale et à encourager les familles à prendre en charge et à aider les personnes âgées dans leur communauté.

51. **Mme Pohjankukka** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) accueille avec satisfaction la décision prise par l'Assemblée générale de faire de 2001 l'Année internationale des Volontaires. La Fédération s'est engagée à participer aux activités de l'Année internationale et invite toutes les sociétés qui la composent à marquer l'Année de manière novatrice et à s'associer à d'autres organisations et aux gouvernements pour organiser activement le service volontaire et promouvoir la culture du volontariat.

52. Bien que le service volontaire ne puisse remplacer les systèmes structurés de prestation de services, il n'en a pas moins une influence considérable sur le développement social, politique et économique de la société, dans la mesure où il favorise l'intégration sociale des groupes marginalisés, notamment des personnes âgées, des jeunes et des handicapés. Les liens qui se forment entre bénéficiaires et volontaires profitent aux deux parties et leur valeur économique se situe entre 8 % et 14 % du produit national brut de certains pays. Bien que le travail des volontaires ne soit pas rémunéré, l'organisation de celui-ci nécessite des fonds. Les cadres juridique, fiscal et politique revêtent une importance décisive puisque le volontariat est tributaire des conditions générales qui règnent dans le pays en question. À la 27<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les gouvernements se sont engagés à appuyer les millions de volontaires qui se consacrent chaque jour à l'action humanitaire. En outre, dans le plan d'action pour 2000-2003, les États ont pris l'engagement de modifier les lois existantes ou d'adopter de nouvelles lois afin de faciliter le travail des organisations bénévoles concernées.

53. L'Initiative Santé 2010 lancée par les sociétés africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge vise en priorité à lutter contre la pandémie de VIH/sida. Les 2 millions de volontaires travaillant pour ces sociétés sur le continent permettent à celles-ci de mener à bien des activités de prévention et d'intervention au niveau local mais aussi au-delà des frontières nationales. On compte de nombreux jeunes parmi les volontaires, ce qui multiplie les possibilités de transmission de l'information entre compagnons et assure la promotion des activités en matière de santé au sein des foyers. Au

total, 51 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont signé l'accord de Ouagadougou au terme de la cinquième Conférence panafricaine, qui s'est tenue au Burkina Faso du 21 au 25 septembre 2000. Ce texte contient un appel en faveur d'une augmentation des ressources destinées à mettre en oeuvre des programmes élargis et à répondre aux besoins urgents en matière de santé publique et de sécurité alimentaire en Afrique. Les processus de recrutement, de formation et de motivation des volontaires devraient ainsi s'en trouver facilités. Il est essentiel d'investir dans les ressources humaines pour appuyer les réseaux du volontariat.

54. **M. Langmore** (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social), faisant référence aux observations et propositions formulées durant le débat – débat marqué par la présence de jeunes délégués – indique que la Commission du développement social examinera ce thème en février 2001, à l'occasion de l'Année internationale des Volontaires. Cette même année verra la tenue de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Bruxelles et du quatrième Forum mondial de la jeunesse au Sénégal. En ce qui concerne les coopératives, l'Assemblée générale se propose d'examiner, également en 2001, des directives relatives à cette question. Enfin, M. Langmore rappelle que la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée aux enfants se tiendra en 2001, et que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement aura lieu en 2002.

*La séance est levée à 17 h 10.*